



1/2

MAIRIE DE BARGEMON

Date de convocation

Le 19 septembre 2025

Date d'affichage

19/09/2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 9

Procurations : 2

Absents : 2

Ordre du Jour :

- Symielec – Redevance d'occupation du domaine public 2025.

- Décision modificative n°2 pour Souscription part au capital d'Enercoop.

- Autorisation de paiement non valeurs suite à délibération du 18/06/25.

- Divers : information CCAS et auto-école ; Travaux salle mise à disposition à Familles Rurales ;

Questions diverses :

Néant

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la commune de Bargemon s'est réuni en Mairie - salle du Conseil Municipal, en présence de Madame Nadine DECARLIS, Maire, qui préside et ouvre la séance à 18h00.

Secrétaire de séance :

M. Christophe SARKISSIAN

Présents :

Monsieur Christophe SARKISSIAN, Monsieur Christian BOBENRIETH, Madame Francine COLLART, Madame Magali LÉRIS, adjoints,

Monsieur Geert GOEMAN, Monsieur Patrick PORRE, Monsieur Jean-Claude AUGIER, Monsieur Yves BACQUET, conseillers

Procuration :

Madame Nathalie BEGLIUTI à Christian BOBENRIETH,
Madame Caroline VICQUENAULT à Christophe SARKISSIAN

Absents : Monsieur Patrick PELISSOU, Monsieur Robert ROUX

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance M. Christophe SARKISSIAN est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du 18/06/2025 et du 26/08/2025.

Approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Symielec redevance d'occupation du domaine public 2025 :

La commune perçoit chaque année de la part d'Ene idis, une redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité dont le montant est actualisé annuellement par le recensement de la population INSEE (1451h pour 2025). La strate de la population à laquelle appartient notre commune reste inchangée, commune de moins de 2000 habitants. Il convient de prendre une délibération pour fixer le montant de la redevance.

Approuvé à l'unanimité.

- Décision modificative n°2 – (paiement souscription parts au capital d'Enercoop) :

Suite à la délibération du 18/06/2025 ayant pour objet « souscription de parts de capital Enercoop ». Une décision modificative doit être prise pour le paiement de 1 000.00€ (mille euros). L'article concerné en diminution de crédit est :

231 immobilisations corporelles en cours, opération 100 Panneaux solaires photovoltaïques : - 1000.00€

Et l'article concerné en augmentation de crédit est :

271 titres immobilisés : + 1000.00€

Approuvé à l'unanimité.

- Autorisation admission en non valeurs :

Madame la maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, ce-dernier propose l'admission en non-valeur de plusieurs créances irrécouvrables détenues par la commune certains titres émis sont présentés en non-valeur, c'est ce que les services du Trésor ont essayé par tous les moyens d'obtenir le recouvrement, en vain.

- Créances inférieures à 100€ : 820.68€ (années concernées de 2017 à 2024)

- Créances supérieurs à 100€ : 21 129.97€ (années concernées 1994.1995.1996.1997.2000.2016)

Approuvé à l'unanimité.

2/2

MAIRIE DE BARGEMON

Conseil Municipal du

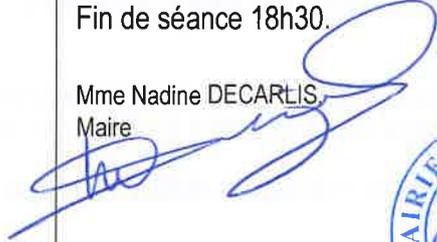
26 septembre 2025

Madame la maire informe le conseil municipal que le CCAS va mettre en place une convention avec une auto-école pour aider des candidats de 18 à 25 ans non imposable (ou dont les parents sont également non imposables) à passer le permis de conduire, contre une participation de 50 heures de travail au sein des associations locales ou services municipaux. Le CCAS est à la recherche d'une auto-école partenaire.

Madame la maire informe le conseil municipal que l'association Familles Rurales souhaite entreprendre des travaux pour l'accès au grenier de la salle mise à leur disposition sise 31 route de Claviers. La demande a été faite par courrier en date du 23/09/2025. L'association a fait parvenir plusieurs devis (maçonnerie, électricité, menuiserie). En retour il leur a été demandé de déposer une Déclaration Préalable pour la pose de la menuiserie.

Fin de séance 18h30.

Mme Nadine DECARLIS,
Maire



M. Christophe SARKISSIAN,
Secrétaire

